



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16228</b>	<b>De M. Jean-Pierre Pont</b> ( Renaissance - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Mer et biodiversité		<b>Ministère attributaire</b> > Mer et biodiversité
<b>Rubrique</b> >aquaculture et pêche professionnelle	<b>Tête d'analyse</b> >Avenir de la pêche française	<b>Analyse</b> > Avenir de la pêche française.
Question publiée au JO le : <b>19/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la mer et de la biodiversité, sur l'avenir de la pêche française. Le Président de la République et le Gouvernement affichent une ambition claire : faire de la France une grande puissance maritime du XXIème siècle, avec en conséquence l'obligation d'une feuille de route impliquant un contrat stratégique de filière pour la pêche française, en métropole et en outre-mer. Le chemin malheureusement semble semé de multiples embûches et les pêcheurs sont - avec raison - fort inquiets. Trois associations écologiques ont saisi le Conseil d'État pour suspendre les dérogations à l'arrêté interdisant aux navires de 8 mètres ou plus équipés de certains filets de pêcher dans le golfe de Gascogne. Le Conseil d'État ordonne de fermer durant un mois en 2024, 2025 et 2026 cette zone : 800 bateaux et 1 500 pêcheurs doivent rester à quai ! L'ONG Bloom publie par ailleurs un rapport estimant néfaste la pêche au chalut, arguant de la destruction des fonds marins et la surexploitation. Ce rapport s'appuie sur les analyses d'un « groupe de recherche » manifestement inféodé à Bloom et - semble-t-il - sans aucun représentant des organisations de pêcheurs et sans aucun scientifique représentant le ministère de la pêche. Enfin, les autorités britanniques - avec un nouveau règlement - veulent maintenant interdire le chalutage dans 13 zones maritimes anglaises protégées pour soi-disant sauvegarder certaines espèces. Cet argument - plutôt un prétexte - ne convainc pas les pêcheurs de Boulogne-sur-Mer. La multiplication des zones anglaises protégées va engendrer des coûts supplémentaires de carburant en obligeant les pêcheurs à rejoindre des zones de pêche plus lointaines entraînant de fait une concentration sur le même secteur et engendrant une surexploitation des ressources. Devant toutes ces attaques, la pêche française est en grand danger, des milliers d'emplois sont en jeu. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte enfin prendre pour défendre efficacement la pêche française et assurer son avenir.